



OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : CERTIPHYTO/activité « utilisation à titre professionnel » de

produits phytopharmaceutiques pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques (PP).

En fin de formation, le candidat sera capable de connaître la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, de connaître les risques liés à l'environnement et à la santé humaine et de réduire l'usage de ces produits.

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS5653/Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire/date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026.

Attestation et bordereau de score délivrés en fin de formation permettant au participant d'obtenir le certiphyto (CIPP) en effectuant sa démarche sur le site du service-public.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités d'utilisation à titre professionnel de PP.

Prérequis : si primo : CIPP en fonction du secteur d'activités de la personne/ si renouvellement : posséder un primo-certiphyto.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel variable en fonction : si primo-certiphyto ou renouvellement de la "catégorie décideur ou opérateur" de 7h à 14h.

Modalités d'évaluation : Pour le primo-certificat : évaluation en cours (QCM formatifs) et en fin de formation (test QCM final à réussir), pour le renouvellement : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique et échange d'expériences.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale**
Réglementation : cadre réglementaire français : plan ECOPHYTO 2 – AMM, Réglementation du transport et du stockage, collecte des déchets....
Sécurité environnementale : risques pour l'environnement et les principales voies de contamination....
- ✓ **Thème 2 : Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**
Risques liés à l'utilisation des PP
Dangerosité des produits, voies de pénétration, intoxication aiguë et chronique ; devenir dans l'organisme, estimation des risques et mesures à prendre pour réduire les risques. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident....
- ✓ **Thème 3 : Réduction de l'usage des produits phyto en zones non agricoles :**
identifier les stratégies visant à limiter le recours aux PP : Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels,

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND : Le 05 avril 2024 (renouvellement)
Les 22 et 23 avril 2024 (primo-cipp)

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 238€ TTC (primo), 119€ TTC (renouvellement) hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54



OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : CERTIPHYTO/activité « utilisation à titre professionnel » de

produits phytopharmaceutiques pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques (PP).

En fin de formation, le candidat sera capable de connaître la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, de connaître les risques liés à l'environnement et à la santé humaine et de réduire l'usage de ces produits.

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS5655/Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire/date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026.

Attestation et bordereau de score délivrés en fin de formation permettant au participant d'obtenir le certiphyto (CIPP) en effectuant sa démarche sur le site du service-public.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités d'utilisation à titre professionnel de PP.

Prérequis : si primo: CIPP en fonction du secteur d'activités de la personne/ si renouvellement: posséder un primo-certiphyto.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel variable en fonction: si primo-certiphyto ou renouvellement de la "catégorie décideur ou opérateur" de 7h à 14h.

Modalités d'évaluation : Pour le primo-certificat : évaluation en cours (QCM formatifs) et en fin de formation (test QCM final à réussir), pour le renouvellement : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique et échange d'expériences.

CONTENU DE LA FORMATION

✓ **Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale**

Réglementation : cadre réglementaire français : plan ECOPHYTO 2 – AMM, Réglementation du transport et du stockage, collecte des déchets....

Sécurité environnementale : risques pour l'environnement et les principales voies de contamination....

✓ **Thème 2 : Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**

✓ Risques liés à l'utilisation des PP Dangers des produits, voies de pénétration, intoxication aiguë et chronique ; devenir dans l'organisme, estimation des risques et mesures à prendre pour réduire les risques. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident....

✓ **Thème 3 : Réduction de l'usage des produits phyto en zones non agricoles :** identifier les stratégies visant à limiter le recours aux PP : Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels,

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND : Le 05 avril 2024 (renouvellement)

Les 22 et 23 avril 2024 (primo-cipp)

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 238€ TTC (primo), 119€ TTC (renouvellement) hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54